



**EUROSATORY**  
PROTECT YOUR FUTURE

**17.21** JUIN  
2024

**DOSSIER INSCRIPTION**

## EUROSATORY 2024

Le salon EUROSATORY est l'événement mondial de référence aéroterrestre, en matière de Défense et de Sécurité (D&S). Le salon est organisé par la société COGES Events, une filiale du GICAT (Groupement des industries françaises de défense et de sécurité terrestres et aéroterrestres), membre du CIDEF (Conseil des industries de défense françaises). EUROSATORY a pour vocation de contribuer à : « Inventer la Défense et la Sécurité responsables du monde de demain » pour répondre à tous les types de crises. Interface privilégiée entre tous les acteurs de la communauté internationale.

EUROSATORY fédère tous les deux ans, plus de 100 000 professionnels concernés par la D&S et la gestion des situations de crises : entreprises, gouvernements, États-majors militaires, acteurs institutionnels et privés, organisations supranationales.

La prochaine édition du salon se tiendra du 17 au 21 juin 2024, au Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte (France).

### EUROSATORY 2022 en chiffres :

- 1 743 exposants de 62 pays (dont 62% internationaux)
- 39 pavillons nationaux
- 62 000 visiteurs professionnels de 150 pays
- 250 délégations officielles de 96 pays
- 560 journalistes internationaux
- 102 863 m<sup>2</sup> de surface nette d'exposition

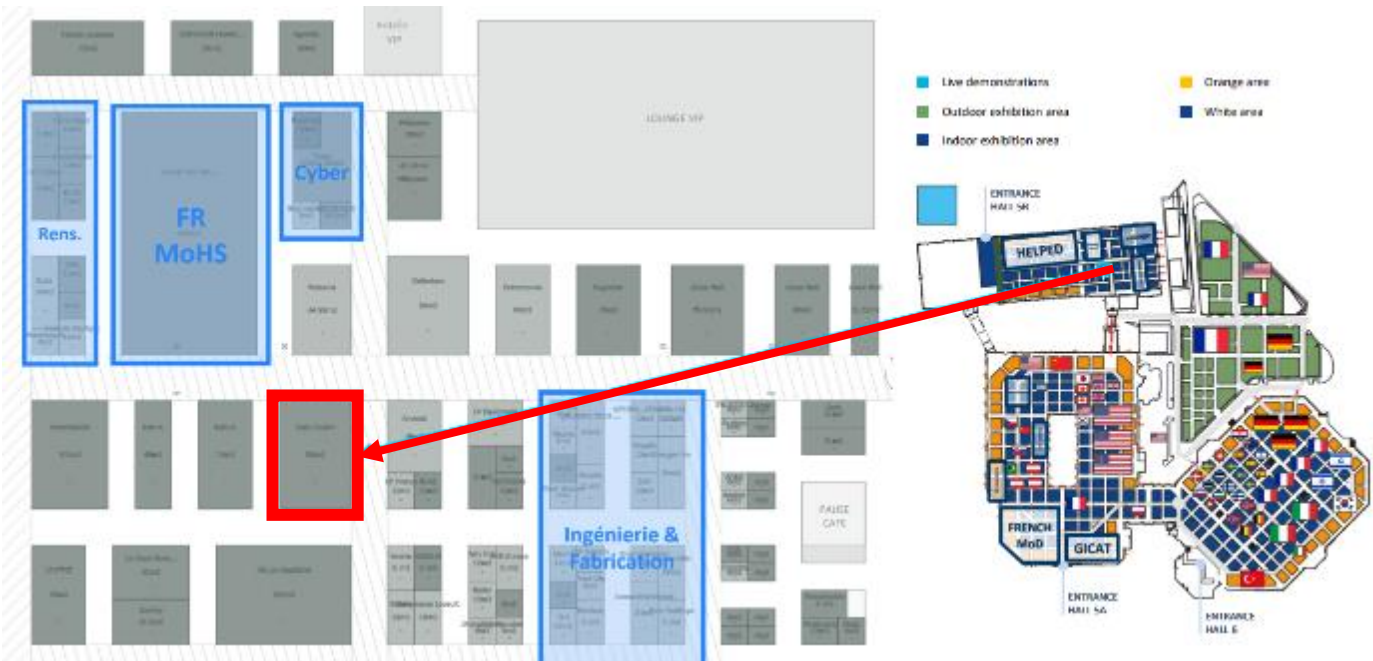
Pour l'édition 2024, le pôle de compétitivité SAFE, avec le soutien de la Région Sud, accompagnera les entreprises pour les aider à

- Accéder à tous les marchés mondiaux et rencontrer les acteurs des domaines Défense et Sécurité terrestres et aéroterrestres
- Lancer leurs produits et renforcer leur notoriété en exposant sur le Pavillon SAFE

## OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

### LE PAVILLON SAFE DANS LE HALL 5B

- ➔ Pavillon de 96m<sup>2</sup> - 4 angles
- ➔ A l'intersection de 2 allées principales (accès direct au Hall 5A et accès direct à la zone d'exposition extérieur
- ➔ A proximité de l'espace VIP et de l'espace HELPED\*



\* Un nouvel espace "HELPED" (Humanitary Emergency Logistic Project and Eco Development) :

Face aux enjeux liés aux conflits et aux catastrophes liées à l'homme et à l'environnement : guerres, terrorisme, cyberattaques, pandémies, volcans, ouragans, pollutions..., Eurosatory présente le démonstrateur « HELPED » (Humanitary Emergency Logistic Project and Eco Development). A travers un espace dédié dans le Hall 5B, les visiteurs pourront découvrir les savoir-faire industriels et étatiques en matière de réponses aux crises multiples et protéiformes qui affectent les populations. L'édition 2024 mettra le focus sur la reconstruction des infrastructures et de l'homme.



## STAND CLEF EN MAIN INDIVIDUALISE & FORFAIT DE PARTICIPATION

### Personnalisation du stand avec nom et logo

### Equipements en fonction de la taille du stand (6, 9, 12, 18 m<sup>2</sup> ou plus) :

- Banque accueil
- Tabouret haut
- Table et chaises
- Porte document
- Corbeille à papier

### Forfait de participation

- 2 badges « Exposants »
- 1 invitation à la soirée officielle des exposants
- Des badges visiteurs sociétés illimités
- Espace exposant en ligne
- Présence de votre société dans le Catalogue multi-support (papier, site internet du salon)
- Un exemplaire du catalogue officiel du salon



## PROMOTION ET VALORISATION DE VOTRE PRESENCE

1. **Visibilité accrue sur un Pavillon**
2. **Gestion d'accueil de délégations étrangères sur votre stand** (*sous réserve de disponibilité des dites-délégations*)
3. **Gestion des relations presse**
4. **Outils de communication** (*catalogue Exposants du Pavillon, diffusion de vos films de promotion sur l'écran d'accueil*)
5. **Visibilité de votre présence sur l'ensemble de nos moyens et supports de communication** (*Site internet, réseaux sociaux...*)
6. **Accès à l'espace Accueil du Pavillon, équipé d'un écran et d'un bar** (open bar café et boisson soft...)
7. **«Join us for drinks» : des temps de networking en fin de journée pour donner rendez-vous à vos clients et prospects**



Présence de nos Responsables de Programme durant le Salon pour vous accompagner dans la réussite et la concrétisation de vos échanges

## BON D'ENGAGEMENT

A retourner à [christine.ando@safeccluster.com](mailto:christine.ando@safeccluster.com)

ENTREPRISE : .....
Adresse postale : .....
Code postal : ..... Ville : .....
CONTACT EXPOSANT PRINCIPAL : Nom : ..... Prénom : .....
Fonction : .....
Téléphone : ..... Adresse électronique : .....
SECOND CONTACT EXPOSANT : Nom : ..... Prénom : .....
Fonction : .....
Téléphone : ..... Adresse électronique : .....

### A. SURFACE

Stand équipé à partir de 6 m<sup>2</sup> et par multiple de 3m<sup>2</sup> – offre préférentielle pour les structures implantées en Région Sud

- |                                     |                                |              |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------|
| • Structure implantée en Région Sud | 804€ HT X ..... m <sup>2</sup> | = ..... € HT |
| • Structure Hors Région Sud         | 910€ HT X ..... m <sup>2</sup> | = ..... € HT |

### B. ANGLE

A partir de 12m<sup>2</sup> – angles attribués en fonction de la date de réservation

- |                |                 |              |
|----------------|-----------------|--------------|
| • Tarif unique | 416€ HT X ..... | = ..... € HT |
|----------------|-----------------|--------------|

### C. FORFAIT D'INSCRIPTION

Obligatoire – tarif en fonction de la surface choisie

- |                        |          |              |
|------------------------|----------|--------------|
| • 6m <sup>2</sup>      | 599€ HT  | = ..... € HT |
| • + de 9m <sup>2</sup> | 1037€ HT | = ..... € HT |

**TOTAL A+B+C** = ..... € HT

TVA 20% = ..... €

**TOTAL TTC** = ..... € TTC

Le présent bon d'engagement est soumis à la validation de l'aide régionale demandée par SAFE dans le cadre d'une action collective. Paiement sous 30 jours à réception de facture.

Je m'engage à régler ma cotisation 2024 afin de pouvoir bénéficier du tarif adhérent région Sud. A défaut, je reconnais devoir régler le montant du tarif « structure implantée Hors Région Sud ». Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales et m'engage à les respecter sans réserve, ainsi que mon obligation de compléter le questionnaire de satisfaction et d'impact qui me seront adressés par SAFE. J'atteste sur l'honneur avoir souscrit une police d'assurance qui couvre tous les risques liés à ma participation au Salon EUROSATORY 2024 et en particulier ma responsabilité civile.

Bon pour engagement de participation  
Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise

## Conditions générales

### Annexe 1 - Inscription

L'inscription ne sera considérée définitive qu'à réception du paiement, à réception de la facture.

### Annexe 2 - Conditions de paiement

La somme liée à l'occupation, de par l'Exposant, est fixée dans le cadre du bon d'engagement.

Par cette inscription, l'Exposant s'engage à payer l'intégralité du montant des prestations et options fournies. Le règlement devra être acquitté à réception de la facture.

À défaut de règlement à réception de facture, le pôle SAFE pourra considérer, sans mise en demeure préalable, l'inscription comme résiliée de plein droit et reprendre la libre disposition des emplacements à effet immédiat.

### Annexe 3 - Résiliation en cas d'annulation du réservataire

Il est convenu qu'en cas d'annulation du fait de l'Exposant, le Contrat sera résilié. L'Exposant devra transmettre la demande de résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée des pièces justificatives.

Le pôle organisateur aura droit au versement d'une indemnité dans les conditions définies comme suit :  
50% du montant total TTC de la commande est dû en cas de résiliation notifiée avant le 31 janvier 2024.

En cas de résiliation notifiée à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, la totalité du montant total TTC de la commande reste acquise au pôle organisateur en raison des frais déjà engagés et même en cas de relocation de l'emplacement par le pôle postérieurement à la résiliation. L'Organisateur se réserve le droit de réclamer et/ou facturer l'entreprise les frais de résiliation tels qu'ils sont définis dans le paragraphe ci-dessus.

### Annexe 4 - Annulation, report, interruption du salon par l'organisateur

Les parties reconnaissent souscrire dans son intégralité à l'article 3, paragraphe C des Conditions générales de vente du salon Eurosatory 2024 en annexe :

### Annexe 5 - Cession des droits

Le réservataire ne peut céder à un tiers les droits qu'il tient de la réservation.

### Annexe 6 - Emplacement

Le fait de signer un bon d'engagement entraîne l'obligation d'occuper l'emplacement attribué et ce jusqu'à la clôture du salon.

L'exposant est responsable des dommages causés par ses installations et matériels et doit supporter les dépenses des travaux de réfection et le cas échéant l'indemnisation liée à cette réfection.

L'exposant doit enlever les éléments lui appartenant se trouvant dans l'emplacement alloué et ce après la clôture du salon et au plus tard le 21 juin 2024 au soir date de la clôture du salon.

Le pôle SAFE décline toute responsabilité au sujet des objets et matériels laissés en place au-delà du délai fixé ci-dessus et aura la possibilité de faire débarrasser le stand ou l'emplacement d'office aux frais, risques et périls de l'Exposant, et ce sans préavis.

### Annexe 6 - Communication

L'exposant autorise SAFE à utiliser toutes prises de vue représentant son stand (y compris ses marques, logos et produits), effectuées au cours du salon, pour sa propre promotion exclusivement et ce quel qu'en soit le support (informatique ou non).

### Annexe 7 - Assurance

Il appartient aux exposants de souscrire, ou d'appliquer, toute assurance de biens et de responsabilités qu'ils estiment nécessaires en raison des risques encourus à l'occasion de leur participation au salon, et notamment pour couvrir le risque de vol et d'accident.

L'Exposant justifiera de la souscription de cette assurance lors de la prise de possession du stand mis à sa disposition ou à première demande du pôle SAFE. SAFE décline toute responsabilité au sujet des pertes, des avaries et tout autre dommage quelconque pouvant survenir aux objets et matériels d'exposition pour quelque cause que ce soit.



CGV Eurosatory  
2024.pdf